



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2022-02-003

PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture de la Sarthe /

72-2022-02-11-00001 - Arrêté CDEI (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Sarthe

72-2022-02-11-00001

Arrêté CDEI

Le Mans, le 11 février 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DCPPAT n°2022-0038

Portant modification de l'arrêté DCPPAT n°2021-0214 du 06 octobre 2021 fixant la composition de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CDEI) de la Sarthe et de ses formations spécialisées

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le Code du Travail et notamment ses articles R.5112-11 et suivants ;
- VU** le décret n°2006-665 modifié du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** l'arrêté DDTEFP n°2007-63 du 30 mars 2007 portant création de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion ;
- VU** le décret n°2016-531 du 27 avril 2016 relatif à l'insertion par l'activité économique en milieu pénitentiaire ;
- VU** le décret du 5 février 2020, portant nomination de Monsieur Patrick DALLENNES, Préfet de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCPPAT n°2021-0253 du 4 novembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Éric ZABOURAEFF, Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCPPAT n°2021-0214 du 6 octobre 2021 portant modification de l'arrêté DCPPAT n°2021-0102 du 02 juin 2021 fixant la composition de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CDEI) de la Sarthe et de ses formations spécialisées ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCPPAT n°2021-0102 du 02 juin 2021 portant composition de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CDEI) et de ses formations spécialisées ;
- VU** le courrier de Madame la Présidente du Conseil régional du 06 décembre 2021 faisant état de la désignation d'un nouveau membre afin de siéger au sein de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion ;

VU le courrier du secrétaire régional de la CFDT du 22 décembre 2021 faisant état de la désignation de nouveaux membres afin de siéger au sein de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion ;

VU l'élection de nouveaux présidents au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans-Sarthe, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe et de la Chambre d'Agriculture ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 :

La liste modifiée des membres de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion de la Sarthe et de ses formations spécialisées est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Les articles de l'arrêté préfectoral DCPAT n°2021-0214 du 06 octobre 2021 portant modification de l'arrêté DCPAT n°2021-0102 du 02 juin fixant la composition de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CDEI) de la Sarthe et de ses formations spécialisées demeurent inchangés.

Article 3 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de ce jour

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi via l'application Télérecours citoyen, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sera notifié à l'organisme demandeur.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

SIGNE

Éric ZABOURAEFF